



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 JUIN 2010

Etaient Présents :

Corinne SAUVION, Présidente

Michel CEBE, Michel PALMIER, Christian ANDRE, Vice-présidents.

Marie-Chantal BOUTEILLE – Marie-Laure GIRAULT – Jean-Louis SUAU – Christophe NOURRY – Serge VEDRINES – Julien LAPIERRE – Claudie MARTIN-PASCAL – Christian BATAILLE – Stéphane ESPINASSE – Guylène PANTEL

Etaient absents :

Francis DURAND, Excusé

Michel VIEILLEDENT – Michel CHABROL – Allain COUBES

Michel VIEILLEDENT avait donné procuration à Marie-Chantal BOUTEILLE.

Michel CHABROL avait donné procuration à Serge VEDRINES.

Allain COUBES avait donné procuration à Francis SEVAJOL.

Madame la Présidente demande en préalable au Conseil Communautaire l'inscription à l'ordre du jour de quatre points supplémentaires :

- **Examen de trois demandes de subvention**
- **Remboursement d'un projet non réalisé dans le cadre du CEL**
- **Délibération modificative : Demande subvention DRAC pour le CEL**
- **Demande de subvention de l'Association « En route vers les libertés »**

L'inscription de ces points à l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

I – PRESENTATION DU BILAN DE L'O.P.A.H. R.R. SUR LA C.C. AU TERME D'UNE ANNEE, PAR LE BUREAU D'ETUDES H/D/L/ :

Madame Amandine LANGE, Directrice du Bureau d'étude HDL fait au Conseil Communautaire une présentation de l'O.P.A.H. RR aujourd'hui sur le territoire de la C.C. du Pays de Florac :

Les objectifs :

- Améliorer les logements des populations modestes
- Développer une offre locative diversifiée et adaptée
- Maîtriser les dépenses énergétiques
- Lutter contre l'habitat insalubre et très dégradé.

Différents zooms sont faits sur la lutte contre l'habitat indigne – le volet énergie – les différentes aides aux propriétaires occupants, ainsi qu'aux propriétaires bailleurs avec les conditions de ressources pour chacun.

Sur le territoire de la C.C. depuis le démarrage de l'O.P.A.H. au 1er Juillet 2010 :

Propriétaires occupants

- **11 dossiers agréés** : dont 7 propriétaires occupants très social et 4 propriétaires Adaptation dont 8 dossiers sur Florac, 2 sur Ispagnac et 1 sur Cocurès.
- **2 éco primes délivrées.**
- **36 171 €** engagés par l' ANAH et **2000 €** pour 2 éco primes.
- **2 000 €** engagés par la C.C. du Pays de Florac et du Haut Tarn.

Propriétaires bailleurs

- **2 dossiers agréés** : 1 sur Florac et 1 sur Bédouès.
- **2 logements réhabilités.**
- **2 logements avec loyer social** pratiqués après travaux

- **1 éco-prime** délivrée.
- **19 701 €** réservés par l'ANAH et **2 000 €** pour **1 éco-prime**.
- **3 000 €** réservés par la C.C. du Pays de Florac et du Haut Tarn.
- Deux dossiers sont en attente d'agrément ANAH, concernant 16 logements locatifs à Florac

Habitat indigne :

Sur la C.C. du Pays de Florac nous n'avons aucun contact.

Volet énergie

Propriétaires occupants :

- 11 DPE avant travaux et simulation réalisés
- 1 DPE après travaux réalisé

Des permanences sur sont tenues régulièrement dans les locaux de la C.C. ou dans les locaux du CBE ;

- 30 % des demandes concernent des projets locatifs
- 70% des demandes concernent des projets en résidence principale.

Des exemples de dossiers qui ont été réalisés sont présentés aux élus avec les différentes aides obtenues.

II – PRESENTATION ACCUEIL DE POPULATIONS ET OUTILS BOURSE AUX LOGEMENTS PAR LE PAYS « GORGES CAUSSES CEVENNES » ET LE C.B.E. :

Dans le cadre de l'action « **Accueil de Nouvelles Populations** », Messieurs Sylvain LHUILLIER et Benjamin FOUILLERON du Pays « Gorges, Causses, Cévennes » font la présentation au Conseil Communautaire de cette action qui vise à faciliter le maintien et la création d'activités sur le territoire du Pays.

Le Pays anime des groupes de travail pour centraliser et diffuser l'offre de logements locatifs et de locaux d'activités (voir le site Espace Cévennes à l'adresse suivante : <http://espace-cevennes.com> rubrique « logement », « Cévennes Lozériennes »).

A ce jour le travail engagé dans les C.C. volontaires, avec les mairies, les associations et les offices de tourisme a permis le recensement d'une trentaine d'offres de logements à l'année.

L'ambition est de mettre en place ce système d'échange d'informations sur l'ensemble du territoire du Pays, afin de travailler en complémentarité avec les structures accompagnant des porteurs de projets, pour faciliter leurs installations. Pour atteindre cet objectif, le souhait est d'établir avec chaque mairie, un partenariat basé sur l'échange d'informations (offres de logements communaux et de locaux d'activités, sensibilisation des particuliers, ...)

La proposition est faite de la formation d'un Groupe de travail sur chaque commune de la C.C. avec des élus et les secrétaires afin d'optimiser cette démarche qui a déjà démarré avec la Bourse aux logements où on pu constater une offre de logements à la location que souvent on ignore et qui existe bel et bien sur le territoire de chaque commune.

III – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19.05.2010 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 19 Mai 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents lors du dernier Conseil Communautaire.

IV – C-R REUNION DU 01.06.2010 A VEBRON, A L'INITIATIVE DE 5 CONSEILLERS GENERAUX POUR MONTAGE D'UN DOSSIER P.E.R. TOURISME :

A l'initiative de 5 Conseillers Généraux, une réunion a eu lieu à VEBRON pour le montage d'un dossier **P.E.R. « Tourisme »**, porté par l'Association de l'Office de Tourisme de Florac Ispagnac Tarn Tarnon Mimente.

Il a été demandé aux différents acteurs, collectivités, associations et autres de transmettre une fiche pour chaque projet éventuellement éligible.

La C.C. du Pays de Florac a transmis une fiche pour :

- le projet de la Maison des Services
- La création d'une Maison de Stevenson à Cocurès
- L'aménagement et la mise en valeur du Site des Menhirs aux Bondons.

V – C-R REUNION DU 04.06.2010 AVEC LE S.D.E.E. :

Monsieur Jacques BLANC, et Monsieur Jacky FERRIER, respectivement Président et Directeur du SDEE, sont venus présenter à l'ensemble des élus la plaquette du S.D.E.E., son fonctionnement et planifier les projets des collectivités afin de les intégrer dans leur planning prévisionnel de travaux.

Ils ont également fait part de la formation d'un Groupement de Commandes pour la voirie communale.

VI – C-R ÉMISSION 48 FM SUR LA COMMUNE DES BONDONS :

La dernière émission avec 48 FM a eu lieu aux Bondons dans une ambiance très conviviale, où chacun, comme à Ispagnac, a pu échanger sur la Commune et l'intercommunalité.
La prochaine émission aura lieu à Cocurès.

VII – C-R REUNION DU 21.06.2010 AVEC MONSIEUR LE SOUS-PREFET CONCERNANT LE REGROUPEMENT DES C.C. :

Le 21 Juin 2010, à l'initiative de Monsieur le Sous-préfet, les Présidents des Communautés de Communes de l'Arrondissement de Florac, avaient été invités en présence de Monsieur POURQUIER, Président du Conseil Général afin de faire connaître les différentes évolutions prévues par la loi concernant le regroupement des C.C.

Des adaptations sont prévues notamment sur le seuil des 5 000 habitants qui pourra être ramené à 3 500 habitants et le travail de réflexion qu'il appartient à chacun de mener sur d'éventuels rapprochements. L'échéance de fin 2011 pour les rapprochements, a été posée ainsi que le seuil de 5 000 habitants. Toutefois, compte tenu de la géographie de certains départements comme la Lozère, des adaptations sont envisagées à 3 500 habitants. A noter, que les communautés de Florac et du Haut Tarn avec Tarnon Mimente sont les seules à avoir véritablement entamé la réflexion sur les rapprochements et qu'il est important d'élargir la démarche aux territoires limitrophes.

Il a été demandé que le sujet soit abordé dans les conseils municipaux afin que tous les élus soient au courant et qu'une validation de principe soit adoptée.

VIII – C-R COPIL DU C.E.L. ET DE LA REUNION DES PORTEURS DE PROJETS 2009-2010 DU 22.06.2010 :

Marie-Laure GIRAULT, Coordonnatrice du CEL fait le compte-rendu des deux réunions du 22.06.2010.

En ce qui concerne celle de 17 h pour l'évaluation des actions 2009-2010 avec les porteurs de projets, elle a dû être annulée, faute de participants. Trois Associations étaient représentées et deux excusées, mais il est important que les porteurs de projets soient présents lors des réunions de lancement et d'évaluation, cela représentent deux réunions par an qui sont essentielles pour le bon déroulement du CEL. De plus elles permettent des échanges entre les différents acteurs, ce qui peut être très enrichissant, mais elles permettent aussi de mesurer la réalisation du projet pour lequel des subventions ont été accordées. Elles semblent être un minimum.

Un courrier sera adressé aux porteurs de projets dans ce sens en leur demandant de nous faire part aussi de propositions pour d'autres horaires si nécessaire afin que chacun puisse être présent ou représenté.

Le COPIL s'est tenu à 20h 30 avec également beaucoup d'absents du côté des Associations. Martine THOMAS de la DDJS a informé que la C.C. aurait à peu près la même enveloppe financière que l'année précédente.

Sous forme de tableaux il a pu être constaté les impacts positifs du CEL en matière de nombre d'enfants concernés, d'intervenants rémunérés, de journées.

Le CEL fonctionne depuis deux années, le bilan est positif, le diagnostic qui devra être fait la 3^{ème} année nous permettra de mesurer les retombées et savoir si nous reconduisons les axes prioritaires que nous avons définis ou s'ils doivent être modifiés.

IX – C-R CONSEIL ADMINISTRATION DU PAYS DU 22.06.2010 :

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du Pays est relaté par les membres du Conseil qui y participaient.

Au cours de cette réunion et après divers échanges sur les difficultés que peut rencontrer le Pays, il apparaît néanmoins que cette structure est porteuse d'actions et qu'elle doit continuer d'exister. Le Président démissionnaire accepte de continuer d'assurer cette fonction jusqu'à la rentrée. Des groupes de travail et de réflexions ont été formés et doivent permettre d'aboutir à des évolutions quant au devenir du Pays Gorges Causses Cévennes.

X – C-R REUNION Z.A.E. DU 25.06.2010 :

Une réunion avait été organisée avec les différentes instances administratives et les futurs acquéreurs de lots à la Z.A.E.

L'objectif étant de faire le point sur l'avancée des travaux qui sont terminés, restaient à faire la traversée de la RN 106 et la rampe pour le futur accès direct. Mettre en présence les futurs acquéreurs afin de leur faciliter les démarches administratives, comme le dépôt de leur permis de construire, les éventuels dossiers à constituer pour une CDAC, les pièces nécessaires pour l'acquisition et tout autre question qui pouvait être posée.

Il leur a été également indiqué qu'un courrier serait adressé à chacun d'eux afin qu'il se positionne de façon définitive pour une acquisition, la déclaration d'achèvement de travaux devant être signée au 29 Juin 2010, ils peuvent acquérir de façon définitive leur lot. Leur sera également adressé quelques renseignements sur le déroulement des démarches afin de leur faciliter au maximum celles-ci.

Cette réunion très constructive a permis à chacun de faire part de ses observations, de ses difficultés et de ses souhaits.

XI – C-R RECEPTION PROVISoire DES TRAVAUX Z.A.E. DU 29.06.2010 :

La déclaration d'achèvement provisoire des travaux a été faite le 29 Juin 2010, après dépôt en Mairie, cette déclaration permettra aux futurs acquéreurs de pouvoir d'ores et déjà déposer leur permis de construire et entreprendre pendant les délais d'instruction de permis, et les délais de recours, de préparer leur dossier et les différentes démarches.

XII – C-R REUNION CLSPD DU 17 MAI 2010 ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA C.C. :

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance s'est réunie le 17 Mai 2010. A cette occasion, Monsieur MARTIN, Adjoint à la Mairie de Florac a rappelé les projets et actions qui se déroulent actuellement sur la Commune de FLORAC :

- Lutter contre la diminution des actes de violence
- Aider les familles les plus défavorisées
- Lutter contre les dangers des substances addictives. avec un suivi des actions en cours et des suggestions pour des actions futures.

Il convient que la C.C. du Pays de Florac désigne un délégué communautaire pour le CLSPD : **Marie-Laure GIRAULT** est désigné à l'unanimité.

XIII – C-R DE LA PROCEDURE DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR ETUDE FAISABILITE MAISON DE STEVENSON :

A la suite de l'élaboration du Cahier des Charges faite avec le travail du COPIL, 7 bureaux d'études ont été consultés, avec comme date limite pour faire acte de candidature : le 2 juillet 2010.

Le COPIL se réunira le 9 Juillet 2010 afin d'examiner les offres, pour un choix rapide du bureau d'étude et un démarrage de l'étude de faisabilité fin juillet pour avoir un aperçu de la saison touristique.

XIV – CREATION EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF :

L'agent administratif qui a été recruté en juillet 2009 peut voir son contrat C.A.E. reconduit pour une année. Ce poste ayant vocation à être pérennisé. Il est décidé du principe de la création d'un poste d'Adjoint Administrateur qui restera vacant pour l'instant par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION.

XV – CREATION EMPLOI CAE POUR RELAIS SERVICE PUBLIC :

Le Relais Service Public pour la C.C. ayant été labellisé, la convention prévoit le recrutement d'un animateur au 1^{er} Septembre pour 24 h par semaine.

Il est décidé par 16 Voix POUR et 1 ABSTENTION de la création d'un emploi dans le cadre du dispositif C.A.E. pour pourvoir cet emploi.

XVI – RENOUELEMENT CAE AGENT ADMINISTRATIF :

L'agent administratif ayant été recruté au 15 juillet 2009, pouvant bénéficier du renouvellement de ce contrat C.A.E. Il est décidé de son renouvellement au 15 juillet 2010 pour une durée d'une année, par 16 Voix POUR et 1 ABSTENTION.

XVII – PLAN DE FINANCEMENT RELAIS SERVICE PUBLIC ET DEMANDE DE SUBVENTION D.D.R. DEPARTEMENT :

La convention pour la labellisation du Relais Service Public étant effective pour un démarrage de ce service au 1^{er} Septembre 2010, il convient d'affecter des crédits à ce Service, d'établir un plan de financement, et de solliciter également les subventions au titre de la D.D.R. 2010 en fonctionnement et Investissement.

En ce qui concerne le fonctionnement un budget prévisionnel d'un montant de 12 500.00 € est adopté, un financement de 80 % sera apporté. L'investissement sera également subventionné. Des devis ont été demandés pour l'équipement informatique et diverses acquisitions pour ce poste supplémentaire. 16 Voix POUR et 1 ABSTENTION.

XVIII – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION D.D.R. POUR LA MAISON DE L'EMPLOI :

L'animatrice de la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale ayant démissionnée, elle a été remplacée au 1^{er} Juin par une animatrice bénéficiant d'un emploi aidé, ce qui modifie le budget pour la Maison de l'Emploi des 6mois restant pour l'année 2010.

Le plan de financement et la demande de subvention D.D.R. 2010 pour la Maison de l'Emploi est donc revue en tenant compte de ces modifications, par 16 Voix POUR et 1 ABSTENTION.

XIX – DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS :

Après examen de trois demandes de subventions, en tenant compte de leur demande et des critères établis par la C.C., la Commission Finances fait des propositions qui sont débattues et votées de la façon suivante :

- **Hardi les Arts** : Après une discussion sur l'objet de la demande et le travail remarquable de cette Association, l'activité pour cette année se réduisant aux Florac Hebdos, les conditions de ne sont pas réunies pour l'octroi d'une subvention. 1 Vote contre ce refus et 3 abstentions.
- **Ciné –Club** : Cette demande correspond aux critères et il est décidé à l'unanimité du versement d'une subvention de **700.00 €.**
- **Association Ballet Bross** : Idem, il est décidé à l'unanimité du versement d'une subvention de **500.00 €.**

En parallèle à l'examen de ces demandes, une discussion plus globale a lieu concernant l'importance des actions culturelles, au sens large, portées par les associations du secteur et de leur impact économique sur le territoire. Ainsi, il apparaît essentiel qu'une volonté politique forte soutienne ce secteur non lucratif et que le sujet puisse être abordé rapidement.

XX – REMBOURSEMENT SUBVENTION CEL PROJET NON REALISE :

Dans le cadre du Contrat Educatif Local pour l'année 2008-2009, une Association n'a pu réaliser l'action qui avait été prévue. La subvention correspondante a été versée, pour un montant de 700.00 € comprenant la part C.C. et la part D.D.J.S.

Il est décidé de demander le remboursement de ces sommes à l'Association. Leur projet pourra être revu s'il est représenté lors du prochain examen des fiches action. 16 Voix POUR et 1 ABSTENTION.

XXI – MODIFICATION DEMANDE SUBVENTION DRAC AU TITRE DU CEL

Dans le cadre des demandes de subventions faites par la C.C. au titre du CEL pour le compte des associations, une demande a été faite auprès de la DRAC, en précisant le montant de l'action. Il convient de modifier cette délibération et de représenter la demande de subvention sans précision de montant. 16 Voix POUR et 1 ABSTENTION.

XXII – DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « EN ROUTE VERS LES LIBERTES » :

Compte tenu de circonstances particulières et exceptionnelles, l'Association a décidé de profiter de l'occasion de la Fête annuelle pour mettre en lumière l'anniversaire de la naissance d'Urbain V qui avait fait construire la collégiale. Expositions, anecdotes retraceront, tout au long de la Fête, l'œuvre en faveur de la Lozère et surtout en faveur de l'école et des étudiants pauvres.

Après examen, le Conseil indique qu'il n'est pas possible que la C.C. subventionne cette manifestation parce que dans le cadre de la fête.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures trente.

Corinne SAUVION
La Présidente